

Annexe I de l'Accord de partenariat entre l'UIT et le MFAEE



Union internationale des télécommunications
Bureau de développement des télécommunications

Ministère français des Affaires étrangères et
européennes

N° budgétaire du projet : 9RAF10084
Titre du projet: Connecter une école, connecter une communauté en Afrique subsaharienne
Date de début: Novembre 2010
Date de fin estimée : Décembre 2012
Institution gouvernementale de coopération : Etats Membres de l'UIT
Agence d'exécution: UIT
Pays bénéficiaire: 3 pays d'Afrique subsaharienne au minimum
Chefs de projet UIT Asenath Mpatwa et Nefertiti Ali
BDT outputs 4

RESUME DES CONTRIBUTIONS

Description	EUR
Frais de personnel	330'000
Frais de mission	91'000
Services externes	125'000
Achat d'équipements et de fournitures	296'000
Services de communication	123'000
Autres charges	116
AOS (7.5%)	34'884
Total :	1'000'000

Partage des coûts :

- MFAEE (en espèces):	EUR 500'000
- UIT (en nature) :	EUR 100'000
- Pays bénéficiaires (en nature):	EUR 400'000

Brève description: Ce projet a pour but d'encourager la connectivité large bande des écoles des régions reculées, rurales ou mal desservies de trois (3) pays d'Afrique subsaharienne au minimum, dont au moins un (1) pays francophone, et d'utiliser ces écoles en tant que centres communautaires TIC. Le projet vise à améliorer l'accès aux TIC et leur utilisation par les élèves et les membres de la communauté locale, notamment les groupes défavorisés et vulnérables comme les femmes et les jeunes filles, les populations autochtones, les habitants des zones rurales, les personnes âgées ou handicapées.

Dans chaque pays bénéficiaire sélectionné, le projet connectera des écoles à des services Internet à large bande, fournira des équipements informatiques individuels ou partagés aux élèves et créera dans les écoles connectées des centres communautaires TIC, qui pourront servir à la fois au développement socioéconomique des membres de la communauté et à la prestation de services payants destinés à assurer la viabilité des centres communautaires. Le projet dispensera également la formation requise aux enseignants, aux gérants des centres TIC et aux formateurs qui assureront la formation socioéconomique des membres de la communauté.

Pour promouvoir la connectivité des écoles, le projet appliquera les meilleures pratiques en termes de politiques, de réglementations, d'applications, de services et d'expériences pratiques, qui figurent dans le kit pratique « Connecter une école, connecter une communauté » de l'UIT (www.connectaschool.org).

Par ailleurs, afin de susciter l'adhésion politique à la connectivité des écoles et à la création de centres communautaires TIC en milieu scolaire dans les pays bénéficiaires, il sera organisé dans chacun d'eux un atelier national destiné aux hauts fonctionnaires et autres acteurs concernés. Cet atelier permettra d'étudier les étapes à suivre pour connecter toutes les écoles à des services Internet à large bande (par ex. la modification des réglementations et politiques, l'élaboration d'un Plan national de connectivité des écoles, le recours aux fonds de service universel pour connecter les écoles, etc.).

Au nom de

Signature

Date

Nom/Titre

UIT:

21/12/10

Sami Al-Basheer Al Morshid, Directeur du BDT

MFAEE:

23/12/10

Jean-Christophe Fleury, Sous-Directeur de l'Audiovisuel Extérieur et des Technologies de Communications, Direction Générale de la Mondialisation, du développement et des partenariats

1. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Il a été amplement démontré que les technologies de l'information et de la communication (TIC) offrent des opportunités sans précédent pour accélérer le développement. Elles se sont révélées être un puissant moteur d'innovation, de croissance et de productivité dans le monde entier. Un accès large aux TIC offre des possibilités remarquables d'améliorer les services publics, les soins médicaux, l'éducation et l'environnement. Elles ouvrent également de nouvelles voies au partage des savoirs mondiaux et au libre échange des idées et des opinions.

Les communautés privées de cet accès et des connaissances sur l'utilisation des TIC risquent de se retrouver marginalisées. Or, il revient souvent trop cher d'offrir une connectivité individuelle aux zones rurales et mal desservies, ou aux groupes défavorisés et vulnérables, que ce soit pour l'État ou pour le secteur privé. Des politiques innovantes de promotion d'un accès communautaire ciblant ces groupes sont donc nécessaires. Les établissements scolaires existants peuvent servir de centres communautaires TIC au sein desquels les TIC peuvent être utilisées pour offrir une formation et une instruction contribuant au développement économique et social des groupes marginalisés. C'est la raison pour laquelle l'Union internationale des télécommunications (UIT) a lancé l'initiative « Connecter une école, connecter une communauté ».

Promouvoir la connectivité des écoles afin de permettre à celles-ci de servir de centres communautaires TIC large bande suppose de comprendre et de résoudre des problèmes variés, au nombre desquels : les politiques et réglementations ; les technologies d'accès au réseau à large bande et l'installation de l'équipement de réseau ; l'accès à l'équipement des utilisateurs finaux, par exemple les ordinateurs portables ; la formation des enseignants ; une formation de base aux TIC et aux métiers offerts par les TIC pour les membres de la communauté locale ; la mise en place de technologies d'assistance et d'un environnement accessible et adapté aux personnes handicapées ; le développement d'un contenu éducatif et l'accès à celui-ci ; la maîtrise de ressources telles que les bibliothèques numériques, etc.

L'initiative « Connecter une école, connecter une communauté » de l'UIT défend le double objectif de connecter les écoles à des services Internet à large bande, d'une part, et d'utiliser ces écoles comme centres communautaires TIC, d'autre part, en suivant deux grands axes : 1) identifier les politiques, législations et réglementations que les États Membres de l'UIT peuvent mettre en œuvre pour connecter leurs écoles ; et 2) mener des projets visant à connecter les écoles au profit non seulement des élèves, mais aussi des membres de la communauté locale, y compris les jeunes, les femmes, les populations autochtones et les personnes handicapées. Cette initiative a reçu le soutien du Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, lors du Forum de la jeunesse d'ITU World TELECOM 2009.

2. CONTEXTE

L'Afrique rassemble vingt-neuf (29) des quarante-neuf (49) pays les moins avancés au monde, et nombre d'entre eux sont confrontés aux difficultés économiques, sociales et politiques les plus criantes. Bien que la mise à disposition de services et d'applications TIC élémentaires ou avancés progresse dans les pays d'Afrique, la majorité de la population n'a toujours pas accès à Internet et aux services à large bande. « Fin 2008, on comptait en Afrique 246 millions d'abonnements mobiles, avec un taux de pénétration qui est passé de tout juste 5 % en 2003 à plus de 30 % aujourd'hui. Cependant, moins de 5 % des Africains utilisent l'Internet et les niveaux de pénétration du large bande fixe et du large bande mobile sont insignifiants.¹ » Par ailleurs, des disparités étendues et inégales sont observées le long des lignes de faille de l'inégalité sociale, telles que le statut socioéconomique, en particulier chez les femmes, les habitants des zones rurales, les populations autochtones et les personnes handicapées.

¹ UIT, Profils statistiques 2009 de la Société de l'information : Afrique.

De nombreux responsables politiques et organismes de réglementation africains cherchent à élaborer des politiques et des réglementations en faveur de la connectivité des écoles et du raccordement des populations vulnérables et marginalisées à des services à large bande.

Les jeunes sont les meilleurs promoteurs des TIC et des acteurs majeurs pour combler la fracture numérique. Il est donc essentiel d'investir dans l'éducation et le développement de la jeunesse pour favoriser le développement économique des pays en développement et des pays les moins avancés.

Dans ce contexte, le Ministère français des Affaires étrangères et européennes (MFAEE) soutient activement l'initiative « Connecter une école, connecter une communauté » de l'UIT en cofinçant, aux côtés de l'UIT, des pays bénéficiaires et d'autres partenaires, le développement de centres communautaires TIC en milieu scolaire dans trois (3) pays d'Afrique subsaharienne au minimum, dont au moins un (1) pays francophone.

3. OBJECTIFS DU PROJET

Le projet a pour objectif d'aider trois (3) pays d'Afrique subsaharienne au minimum (dont au moins un (1) pays francophone) à améliorer l'accès aux TIC et leur utilisation par les élèves et les membres de la communauté locale, y compris les groupes défavorisés et vulnérables. Pour ce faire, il est prévu que des écoles situées dans des zones reculées, rurales ou mal desservies soient équipées et connectées aux services Internet à large bande et puissent servir de centres communautaires TIC, dans l'optique plus globale d'améliorer le développement éducatif, économique et social de la communauté concernée.

Le projet consiste également à développer et renforcer les capacités humaines des communautés locales et de leurs habitants afin de profiter pleinement des avantages offerts par les TIC pour une meilleure qualité de vie.

4. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet prévoit le raccordement des écoles aux services Internet à large bande et la fourniture d'équipements informatiques individuels ou partagés aux élèves fréquentant les écoles ciblées (y compris les serveurs, imprimantes, réseaux locaux et autres équipements TIC nécessaires). Il prévoit également l'établissement, dans les écoles connectées, de centres communautaires TIC qui pourront servir à la fois au développement socioéconomique des membres de la communauté et à la prestation de services payants destinés à assurer la viabilité des centres communautaires. Cela inclura la fourniture d'ordinateurs, d'imprimantes, de technologies d'assistance aux personnes handicapées, de serveurs, de réseaux locaux, de mobilier, etc.

Afin de renforcer la viabilité du projet et d'améliorer la qualité de vie des membres de la communauté ciblée, le projet prévoit également de développer du matériel de formation, tout en tenant compte des besoins locaux, et d'assurer les formations adaptées des trois groupes ci-dessous:

- Les enseignants (comment enseigner aux enfants l'utilisation du matériel informatique, des programmes et des applications, etc.) ;
- Les gérants de centres TIC (comment installer, faire fonctionner et assurer l'entretien de tout l'équipement TIC ; création d'un plan d'affaires ; enseignement des notions de base des TIC aux utilisateurs, etc.) ;
- Les formateurs des membres de la communauté (comment utiliser les TIC au profit de l'activité économique actuelle des membres de la communauté, apprentissage du langage des TIC, formation aux métiers offerts par les TIC, etc.).

De plus, un atelier sera organisé dans chaque pays bénéficiaire pour sensibiliser les hauts fonctionnaires et autres acteurs concernés au niveau national à la nécessité de connecter toutes les écoles aux services Internet à large bande. Ces ateliers permettront de diffuser des lignes directrices

fondées sur les meilleures pratiques identifiées par le kit pratique « Connecter une école, connecter une communauté » de l'UIT (www.connectaschool.org) et sur les enseignements tirés de la mise en œuvre du projet dans chaque pays.

L'objectif sous-jacent du projet est d'aider les Etats Membres et Membres des Secteurs de l'UIT à promouvoir la connectivité aux TIC des groupes marginalisés et vulnérables et de leur permettre d'œuvrer plus efficacement à l'accomplissement des objectifs du Sommet mondial sur la Société de l'information relatifs à la connectivité de toutes les écoles à l'horizon 2015.

5. BÉNÉFICIAIRES

Les bénéficiaires directs du projet sont les élèves des écoles et les communautés des zones reculées, rurales ou mal desservies.

Les pays bénéficiaires seront trois (3) pays d'Afrique subsaharienne au minimum, dont au moins un (1) pays francophone.

Suite à l'annonce par le MFAEE de sa contribution à l'Initiative de l'UIT «Connecter une école – Connecter une communauté» lors de la Conférence mondiale de développement 2010 (CMDT-10) tenue à Hyderabad (Inde), l'UIT a lancé un appel à manifestation d'intérêt auprès de ses Etats Membres. Les pays bénéficiaires du projet seront sélectionnés par l'UIT après consultation du MFAEE parmi les pays d'Afrique Subsaharienne ayant manifesté leur intérêt à participer à ce projet. Les pays sélectionnés devront remplir les critères d'éligibilité définis en Annexe 1 au présent document.

6. RÉSULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus sont les suivants :

- L'équipement et la connexion aux services Internet à large bande fournis pour un minimum de dix (10) écoles situées dans des zones reculées, rurales ou mal desservies d'au moins trois (3) pays d'Afrique subsaharienne ;
- Les centres communautaires TIC associés créés;
- Les équipements TIC, les logiciels, les applications et les services acquis/achetés et installés dans les centres communautaires TIC en milieu scolaire sélectionnés, dont un (1) au moins équipé de technologies d'assistance aux personnes handicapées ;
- L'utilisation et la sensibilisation aux services et applications des TIC améliorés;
- La formation des enseignants, des gérants et des formateurs des centres communautaires TIC effectuée ;
- Des recommandations visant à la viabilité des écoles connectées et des centres communautaires TIC.

7. INDICATEURS

- Nombre de pays bénéficiaires ;
- Nombre d'écoles situées dans des zones reculées, rurales ou mal desservies équipées et connectées aux services Internet à large bande dans chaque pays bénéficiaire ;
- Nombre de centres communautaires TIC associés créés ;
- Nombre et caractéristiques des équipements informatiques et TIC installés ;
- Nombre de personnes formées (enseignants, gérants et formateurs) ;
- Nombre de cours de formation délivrés ;
- Nombre d'élèves bénéficiant de l'équipement TIC et de la formation connexe ;
- Nombre d'utilisateurs des centres communautaires TIC par mois;
- Nombre et type de services payants destinés à assurer la viabilité des centres communautaires.

8. ACTIVITÉS DU PROJET

Les activités principales suivantes seront mises en œuvre en trois grandes phases :

Phase I : Préparation (déjà accomplie)

- Annonce par le MFAEE de sa contribution au projet (CMDT-10)
- Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt avec appel à partenariat (CMDT-10) par l'UIT

Phase II : Mise en œuvre

- Signature de l'accord de partenariat entre l'UIT et le MFAEE
- Identification, évaluation et sélection des pays bénéficiaires
- Préparation, négociation et signature d'accords avec chaque pays bénéficiaire
- Évaluation de la situation actuelle de chaque pays bénéficiaire
- Identification et sélection des écoles bénéficiaires
- Évaluation du site de chaque école (dont l'identification du type de connectivité à installer, l'équipement à acheter, etc.)
- Préparation du site
- Identification des fournisseurs d'équipement, acquisition/achat et livraison de l'équipement
- Installation et mise en service de l'équipement dans les écoles identifiées
- Transfert de la propriété de l'équipement aux bénéficiaires
- Développement du matériel de formation (y compris sa traduction)
- Formation des enseignants, des gérants des centres communautaires TIC et des formateurs
- Lancement officiel des centres communautaires TIC en milieu scolaire
- Organisation des ateliers pour les hauts fonctionnaires et autres acteurs concernés au niveau national

Phase III : Evaluation

- Évaluation du projet et rapport

9. CONTRIBUTIONS

- Union internationale des télécommunications (UIT) :

- En nature : L'UIT agira avec la compétence, les précautions et la diligence requises pour garantir la bonne exécution du projet. L'UIT fournira notamment:
 - les ressources humaines nécessaires pour la gestion du projet et les services administratifs (recrutement des experts, acquisition de l'équipement, suivi et contrôle financier, etc.) ;
 - le matériel de formation conçu par l'UIT et sa traduction.

- Ministère français des Affaires étrangères et européennes (MFAEE) :

- En espèces : EUR 500'000

Cette contribution sera utilisée pour offrir aux écoles l'équipement TIC des élèves et mettre en place les centres communautaires TIC en milieu scolaire dans les pays bénéficiaires (ordinateurs, réseaux locaux, imprimantes, serveurs, photocopieuses, technologie d'assistance aux personnes handicapées, logiciels, etc.). Elle servira également à développer le matériel de formation et à dispenser les formations qui s'y rapportent (aux enseignants, aux gérants des centres TIC et aux formateurs), y compris pour l'atelier destiné aux hauts fonctionnaires et aux autres acteurs concernés au niveau

national. Enfin, elle pourra aussi servir à recruter les experts qui réaliseront l'évaluation technique de la situation au niveau national/local.

Le montant de la contribution destiné à chaque pays bénéficiaire ne doit pas être supérieur à la contribution en nature et/ou en espèces apportée par celui-ci, y compris les contributions pertinentes de tierces parties (par exemple, UIT, sponsors ou donateurs), sous réserve que les tierces parties aient reçu l'aval de l'UIT.

- Pays bénéficiaires :

La contribution attendue de chaque pays bénéficiaire est indiquée dans l'Annexe 1 de ce document (critères d'éligibilité).

10. FACTEURS DE RISQUES

Dans les différents pays, les activités peuvent subir des retards liés à des événements et/ou circonstances imprévus à l'échelon local. Ce risque sera limité par le fait que les coordonnateurs locaux travailleront en étroite collaboration avec les chefs de projets basés dans les bureaux régionaux de l'UIT pour la région Afrique (Addis Abeba) et pour la région des Etats Arabes (Le Caire) lors du développement et de la mise en œuvre du projet.

Le manque d'expertise requise et d'implication des autorités au niveau local peuvent également retarder le projet. Il y sera remédié en assurant la formation appropriée, sur place, du personnel local compétent.

Dans le cas où il ne serait pas possible d'établir le centre communautaire dans une école, celui-ci pourra être installé dans un autre bâtiment de la communauté (par exemple, un bureau de poste local ou un bâtiment municipal). Cependant, la connectivité à Internet à la fois de l'école et du bâtiment où sera installé le centre communautaire devra être assurée pendant trois (3) années entières. L'utilisation de bâtiments autres que des écoles comme centres communautaires TIC devra être approuvée par l'UIT.

11. VIABILITÉ DU PROJET

Ce projet accorde une attention particulière à la viabilité. Afin de promouvoir la responsabilité de la communauté envers sa viabilité à long terme, il a été inclus dans les critères d'éligibilité des pays bénéficiaires (voir Annexe 1) une demande visant spécifiquement à garantir la connectivité à Internet pour une durée minimale de trois (3) ans dans les écoles où seront installés les centres communautaires.

Par ailleurs, pour garantir la viabilité du concept de l'initiative « Connecter une école, connecter une communauté » de l'UIT, un atelier sera organisé au niveau national dans chaque pays bénéficiaire pour renforcer la volonté politique et encourager les pays à étendre le projet à l'échelle nationale y compris la mise en œuvre d'un Plan national de connectivité des écoles, afin de garantir la connectivité à Internet à long terme dans les écoles des pays bénéficiaires.

12. GESTION DU PROJET

L'UIT assumera la responsabilité de la gestion globale du projet, en concertation directe avec les coordonnateurs locaux nommés par chaque pays bénéficiaire, qui soutiendront la mise en œuvre et la coordination du projet à l'échelon local.

13. SUIVI ET ÉVALUATION

Les chefs de projet établiront, en collaboration avec les coordonnateurs locaux, des rapports de situation réguliers qui résumeront l'avancement du projet dans chaque pays, site par site, et qui présenteront les obstacles rencontrés lors de la mise en œuvre, ainsi que les modifications qui pourraient s'avérer nécessaires pour la mener à bien.

À l'issue du projet, une évaluation sera organisée en fonction des rapports d'évaluation de tous les sites remis par chaque pays bénéficiaire. Ce processus d'évaluation estimera la réussite du projet en termes de réalisation des objectifs annoncés, des résultats attendus et de l'impact sur les bénéficiaires.

Les commentaires de chaque pays postérieurs à la mise en œuvre viendront enrichir les enseignements tirés et les meilleures pratiques. Cela servira à la planification et à la reproduction de projets similaires.

14. PLAN DE TRAVAIL

Activités	Début	Fin
Phase I : préparation		
CMDT-10 : annonce par le MFAEE de sa contribution à l'initiative « Connecter une école, Connecter une communauté »	Mai 2010	Mai 2010
CMDT-10 : lancement par l'UIT d'un appel à manifestation d'intérêt des pays d'Afrique subsaharienne ainsi que d'un appel à partenariat.	Mai 2010	Mai 2010
Préparation de l'accord de partenariat et de son annexe 1 (document de projet) entre l'UIT et le MFAEE	Mai 2010	Novembre 2010
Phase II : mise en œuvre		
Signature de l'accord de partenariat	Novembre 2010	Décembre 2010
Versement de la contribution par le MFAEE	Décembre 2010	2011
Identification, évaluation et sélection des pays bénéficiaires	Janvier 2011	Février 2011
Préparation, négociation et signature d'accords avec chaque pays bénéficiaire	Février 2011	Mai 2011
Identification des coordonnateurs nationaux	Mai 2011	Juin 2011
Sélection et recrutement des experts UIT	Mai 2011	Juin 2011
Évaluation de la situation actuelle dans chaque pays	Juin 2011	Juillet 2011
Identification et sélection des écoles bénéficiaires dans chacun des pays	Juillet 2011	Août 2011
Évaluation des sites des écoles (dont identification du type de connectivité à installer, équipement à acheter, etc.)	Août 2011	Septembre 2011
Préparation du site	Septembre 2011	Octobre 2011
Identification des fournisseurs d'équipement, acquisition/achat et livraison de l'équipement	Septembre 2011	Décembre 2011
Développement du matériel de formation (y compris traduction)	Novembre 2011	Mars 2012
Installation et mise en service de l'équipement dans les écoles identifiées	Janvier 2012	Février 2012
Formation des enseignants, des gérants des centres communautaires TIC et des formateurs	Janvier 2012	Août 2012
Transfert de la propriété de l'équipement aux bénéficiaires	Février 2012	Mai 2012
Organisation d'un atelier national destiné aux hauts fonctionnaires et autres acteurs concernés dans chaque pays et lancement officiel des centres communautaires TIC en milieu scolaire	Novembre 2010	Novembre 2012
Phase III - Evaluation		
Évaluation et rapport	Novembre 2012	Décembre 2012

13. ALLOCATION BUDGETAIRE PROVISOIRE*

SPC	DESCRIPTION	MFAEE	UIT	Pays bénéficiaires	TOTAL
		EUR En espèces	EUR En nature	EUR En nature	EUR
	FRAIS DE PERSONNEL				
3001	Personnel permanent		70'000		70'000
3004	Consultants	120'000	30'000		150'000
3005	Traduction	10'000			10'000
3006	Personnel professionnel national de projet			100'000	100'000
	Sous-total:	130'000	100'000	100'000	330'000
	FRAIS DE MISSION				
3141	Indemnités journalières de subsistance – consultants	36'000			36'000
3142	Transport - consultants	55'000			55'000
	Sous-total:	91'000			91'000
	SERVICES EXTERNES				
3330	Local/bureau			125'000	125'000
	Sous-total:			125'000	125'000
	ACHAT D'EQUIPEMENT ET DE FOURNITURES				
3430	Achat d'équipement IT	200'000		35'000	235'000
3440	Achat de fournitures	6'000		15'000	21'000
3450	Achat de logiciels d'ordinateur	30'000		10'000	40'000
	Sous-total:	236'000		60'000	296'000
	SERVICES DE COMMUNICATION				
3510	Frais de postage et d'expédition	4'000			4'000
3522	Service de télécommunication – Internet			115'000	115'000
3530	Assurance	4'000			4'000
	Sous-total:	8'000		115'000	123'000
	AUTRES CHARGES				
3720	Autres et imprévus	116			116
	Sous-total:	116			116
	SOUS-TOTAL DU PROJET	465'116	100'000	400'000	965'116
3730	AOS (7.5%)	34'884			34'884
	BUDGET TOTAL	500'000	100'000	400'000	1'000'000

* Les montants figurant dans ce tableau d'allocation budgétaire sont uniquement prévisionnels. Ils ne pourront être confirmés que lorsque les négociations avec les pays bénéficiaires seront finalisées et que des accords seront signés avec l'UIT.

Annexe 1 : Critères d'éligibilité

1. Les pays sélectionnés auront signé un accord garantissant leur participation selon les modalités ci-après. Toutefois, au moins un (1) pays francophone devra figurer parmi les pays bénéficiaires.
2. Les pays éligibles pour bénéficier de ce projet s'engageront à cofinancer (en nature et/ou en espèces) la mise en œuvre d'un projet national conformément aux objectifs identifiés dans le présent document de projet en fournissant :
 - 2.1. Une connectivité à Internet d'au moins trois (3) ans dans les écoles où seront mis en place les centres communautaires TIC.
 - 2.2. Un espace réservé au centre communautaire TIC dans l'école, ainsi que le mobilier, l'électricité et les aménagements nécessaires (par exemple, pour permettre l'accès des personnes handicapées, etc.) dans les centres TIC agréés ;
 - 2.3. Le personnel local qui occupera les postes de gérants des centres communautaires TIC ;
 - 2.4. Les enseignants qui participeront aux formations afin d'enseigner aux élèves l'utilisation de l'équipement TIC, des logiciels et des autres services ;
 - 2.5. Les formateurs qui participeront aux « formations de formateurs », afin d'assurer la formation socioéconomique des membres de la communauté (par exemple, l'utilisation des TIC au profit de leur activité économique actuelle, apprentissage du langage des TIC, formation aux métiers offerts par les TIC) ;
 - 2.6. Les hauts fonctionnaires qui participeront à l'atelier visant à déterminer les étapes à suivre, avec les autres parties concernées, en vue de connecter toutes les écoles aux services Internet à large bande et de créer des centres communautaires TIC en milieu scolaire, en fonction des bonnes pratiques identifiées dans le kit « Connecter une école, connecter une communauté » de l'UIT (www.connectaschool.org) ;
 - 2.7. Des coordonnateurs nationaux qui assureront la supervision de toutes les entités locales et nationales lors de la mise en œuvre du projet national et qui gèreront la logistique de toutes les formations pertinentes ;
 - 2.8. L'appui aux experts de l'UIT pendant la mise en œuvre du projet national.
 - 2.9. La promotion du projet dans les médias nationaux et les communautés locales, afin d'encourager l'engagement de toutes les parties concernées par le projet et de renforcer la volonté politique de connecter toutes les écoles à l'échelle nationale ;
 - 2.10. Des facilités de dédouanement de tout équipement importé requis pour le projet, y compris l'exemption des taxes et droits de douane.
3. Une estimation de la valeur des contributions indiquées ci-dessus dont le montant, ajouté à la contribution de l'UIT, sera supérieur ou égal à la valeur au prorata de la contribution française. La valeur de la contribution du pays bénéficiaire pourra inclure les contributions pertinentes que des sponsors ou donateurs tiers apporteront au pays bénéficiaire, sous réserve que ces donateurs ou sponsors aient été approuvés par l'UIT, ou que des sponsors et donateurs tiers apporteront à l'UIT en soutien à ce projet.